

Procès-verbal du Conseil d'école extraordinaire du jeudi 17 janvier 2019

Etaient présents :

Les représentants de parents :

M. BAGLIETO David, Mme MANKEOGLU Lerna, Mme WINISDOERFFER Régine, Mme VEZIA Sibel, Mme TUMAK Elise, Mme SANBERK Nazli, Mme CAGLAYAN Elif, Mme POPOVIC Jovana, M. AKIN Ahmet, Mme ERDOGAN Nesve, Mme BELSOT Aurélie, Mme KURTULUS, Mme OZAY Bahar.

Les représentants des enseignants :

Mme ALMANSA Françoise (PS), Mme ANDRIEU Céline (GS), Mme ISIK Dilek (GS), Mme TOUBOUL Sabine (CP), Mme ONURAL Zehra (CE1), M. DUCASSE Jean-Julien (CE2), ALTINSOY Melek (CM1), Mme LOUCHENE Souriha (CM1), Mme ORAL Virginie (CM2), Mme COSKUN (CM2), Mme YONGA Deniz (turc), HIVERNEL Valérie (EMFE).
Mme Ayse TESSON (FLSco), Mme DUYNAMAZ France (Documentaliste).

La Direction :

Mme LUCAS-GIRARDVILLE, Directrice des classes primaires
M. BORT Jean-Philippe, Proviseur Adjoint

Début de la séance à 17h12.

Ordre du jour :

Modification du calendrier 2018 2019.

Présentation du calendrier 2019 2020.

Pour rappel, le conseil d'école n'a qu'une voix consultative sur ce sujet. C'est le conseil d'établissement qui se réunira le 21 janvier 2019 qui votera le calendrier.

La position du conseil d'école lui sera communiquée dès demain.

1. Modification du calendrier 2018 2019

Pour les congés de « Bayram », la modification des dates décidée par le gouvernement turc conduit à une modification sous réserve de la présentation au conseil d'établissement exceptionnel du 21 janvier.

Initialement prévus du mardi 4 juin 2019 à partir de 13h00 au lundi 10 juin 2019 au matin, ils sont décalés du vendredi 31 mai 2019 après la classe au vendredi 7 juin 2019 au matin.

Le 7 sera un jour férié pour l'administration turque et les écoles. Une enseignante s'interroge sur le taux de présence ce jour-là.

2. Présentation du calendrier 2019 2020

Mme la directrice rappelle qu'il faut respecter le critère impératif du nombre minimum de 36 semaines sur l'année scolaire (une semaine où une seule journée serait travaillée ne constitue pas 1/36^{ème} de l'année scolaire).

Elle expose la démarche de validation du calendrier :

- Proposition par le chef d'établissement qui doit se mettre d'accord avec son homologue du lycée Charles de Gaulle d'Ankara.
- Avis des professeurs et du conseil d'établissement.
- Avis du poste diplomatique.
- Validation par l'IEN.

M. Bort complète son propos :

Il faut un total de 180 jours ouvrés, une alternance de 7 semaines travaillées et 15 jours de repos est préférable. Les calendriers entre Ankara et Istanbul doivent être identiques afin de permettre au planning de formation continue de la zone d'avoir le maximum de jour en commun. Il faut essayer de prendre en compte les jours fériés du pays, ici le « Bayram ».

Mme Lucas Girardville rappelle qu'une première réunion rassemblant la direction et des personnes désignées par les représentants des personnels s'est réunie le 28 novembre et a fait des propositions.

Cette proposition a été soumise aux professeurs qui ont fait remonter 2 calendriers possibles. Les proviseurs d'Istanbul et d'Ankara se sont mis d'accord sur la seconde proposition des représentants des personnels.

Suite à une erreur d'interprétation de la nouvelle circulaire sur « l'organisation des temps scolaires et l'élaboration des calendriers » une autre proposition a été faite par M. Colombel. Mais ce n'est plus d'actualité. Les jours fériés sont toujours considérés comme des jours ouvrés.

Le conseil pédagogique qui a réuni les représentants des personnels du 2nd degré mardi 15 janvier a proposé un autre calendrier.

Les professeurs du primaire ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas été informés de la deuxième proposition avant le conseil d'école et ni conviés au conseil pédagogique pour en discuter. Ils considèrent que les représentants du secondaire ne les ont pas représentés.

M. Bort souligne que le conseil pédagogique n'a pas pour vocation d'accueillir des personnels du premier degré et que la réunion devait juste informer les représentants du retour au calendrier initialement proposé. Il s'étonne aussi que les professeurs décrivent une proposition faite au nom des personnels.

Deux calendriers sont soumis à consultation.

Le premier est celui proposé lors du conseil pédagogique de décembre.

Le deuxième est celui émanant du conseil pédagogique de janvier.

Mme Coskun, au nom des professeurs de CM, en lien avec le programme d'histoire, suggère d'intégrer le 11 novembre comme jour férié afin que les élèves comprennent mieux l'importance de ce jour symbolique. Ils demandent à ce que les élèves de cycle 3 puissent participer aux commémorations. Madame la directrice abonde en disant qu'elle en a déjà fait la demande. M. Bort souligne que cette année les règles de sécurité étaient strictes et que le nombre d'élèves étant limité ne l'a pas permis.

Madame la directrice ajoute que les élèves de CM pourraient être conviés à des cérémonies mais accompagnés de professeurs. Mme Louchène réplique qu'en France leur présence n'est pas obligatoire.

Mme Kurtulus demande si le 19 mai est un jour férié.

Mme Andrieu informe l'assemblée qu'à Ankara ce jour est férié pour les élèves mais pas pour les professeurs qui, l'année dernière, ont travaillé sur le projet d'établissement.

Mme Ozay, parent d'élève suggère que l'on rajoute des jours de travail en fin d'année pour compenser ces deux jours. Mme la directrice explique qu'alors il ne s'agirait plus de jours fériés.

M. Baglieto suggère de rallonger d'un jour les congés d'avril (ajouter le 22 avril) et de finir le 2 juillet.

Suite à la demande de Mme Duymaz, Mme la directrice informe du taux d'absentéisme autour des vacances. Ces chiffres ne sont pas éloquentes et reflètent l'absentéisme global des jours précédents.

TAUX D'ABSENTEISME ETABLISSEMENT

2017 2018 annuel 15,66 %	2018 2019 annuel 13,4 %
Octobre	Octobre
lundi 23 octobre : 23 % mardi 24 octobre : 21 %	mardi 23 octobre 20 % mercredi 24 octobre 15 %
Février	
mardi 20 février : 15 %	
mercredi 21 février : 18 %	

Mme Bahar désire connaître le taux d'absentéisme en fin d'année.

Les enseignants répondent que l'année dernière, après le Bayram, qui tombait mi-juin, tous les élèves étaient présents.

Les parents font remarquer qu'avec le 19 mai et le 11 novembre fériés il n'y aurait que 178 jours d'école effectifs. Plusieurs professeurs font remarquer qu'à Pierre Loti il y a plus de jours travaillés qu'en France où il existe de nombreux jours fériés. M. Bort souligne que les parents sont en droit de faire cette remarque puisqu'ils paient un service.

Les parents sont plus favorables au 19 mai.

Nombre de votes consultatifs potentiels (M. Bort et Mme Lucas Girardville ne se sont pas exprimés) :

Première proposition (celle initialement proposée par les représentants du personnel)

Vote consultatif: 26 contre, 1 abstention, 0 pour.

Deuxième proposition (fin d'année le premier juillet)

Vote consultatif: 27 pour.

Proposition du 19 Mai

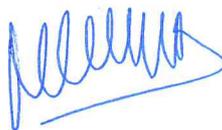
Vote consultatif: 14 favorables, 13 abstentions (surtout les parents).

Fin de la séance à 18h23

Signature de la directrice
Mme Lucas-Girardville



Signature des secrétaires :
Mme Mankeoglu



Mme Touboul

